ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE
Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15 novembre 2022

Présents :

- M. CHAMINANT, directeur de l'école, président du conseil d'école

- M. ARNAUD, maire de la commune et Mme CLAVEAU, adjointe au maire

- les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme DEPARDIEU, Mme BOISSOU, Mme FREYCINEL, Mme HENNION-IMBAULT, Mme SANZ, M. ELBAZE, Mme CHARBONNEL, Mme DEVAINE, Mme BETAILLE, Mme SEICA, M. LAUQUIN

- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme PARTIMBENE, Mme BOUYSSET, Mme DUTAILLY, M. REBELLAC, M. STORTZ, Mme GAUTHIER, Mme EBURDERIE, M. VUILLERME, Mme TRIMOULET, Mme LHORTOLARY, Mme RIFFAUD

Absents excusés : M. MUSSON, IEN en charge de la circonscription ; M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale ; Mme LECLERC (psychologue Education Nationale) ; Mme DUBEAU, Mme MARQUET, Mme BONNEFOND, Mme DURAND, Mme AUVRE représentantes des parents d'élèves ; Mme FUMET, M. FOURNIER R et M. FOURNIER C, enseignants

Secrétaires du conseil d'école : Mme GAUTHIER et Mme PARTIMBENE

début du conseil 18h35

1/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Une réunion préparatoire commune aux deux écoles a eu lieu le vendredi 16 septembre.
Une seule liste de candidats était présentée pour ces élections du vendredi 7 octobre 2022, exclusivement organisé par correspondance.
*295 votants sur 457 parents inscrits soit une participation de 64.55%
*260 bulletins exprimés et 35 bulletins blancs ou nuls
Comme les années précédentes, une précision avait été apportée l'an dernier auprès des familles pour signifier qu'il s'agit d'un scrutin de liste et que tout commentaire ou toute inscription rend le bulletin nul.

La liste des candidats a donc été intégralement élue (12 titulaires et 4 suppléants).
M. Chaminant remercie les RPE et les enseignants qui l'ont aidé à la mise en œuvre et au bon déroulement de ces élections, ainsi que la commune d'Aixe pour son aide logistique.

Après l'installation du conseil d'école (partie 2), le conseil d'école est amené à se prononcer sur le maintien du vote par correspondance pour les élections 2023 *(à défaut pour l'heure de toute autre proposition de la DSDEN87 concernant le vote électronique ou l'élection automatique en cas de liste unique) :* **POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Le conseil d'école valide le maintien de l'organisation uniquement par correspondance des élections des représentants des parents d'élèves en 2022.

2/ Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers, ni un lieu de polémique, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école.

M. Chaminant demande enfin de veiller au strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont nous aurions connaissance.

Un ajout au niveau de l'article 4 du RI du conseil d'école et un changement de terme (« invitation » remplace « convocation »)

L'adoption du RI du conseil d'école est mise au vote.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur du conseil d'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

3/ Vote du règlement intérieur de l'école (incluant Charte de la Laïcité, modalités du PPMS et charte de l'utilisation des outils informatiques)

Les horaires indiqués dans ce règlement ne tiennent pas compte des adaptations liées au contexte sanitaire.

Deux propositions de modification sont proposées :

2. Inscription, admission, radiation

 Article 1 : inscription et admission à l'école

Les enfants sont inscrits à l'école élémentaire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.

Après inscription des élèves par le maire de la commune, le directeur procède à l'admission, sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie, du livret de famille, d'un document attestant les vaccinations obligatoires et le cas échéant, d'un certificat de radiation émanant

6. Vie scolaire

 Article 1 : hygiène, santé et tenue des élèves

Santé

Tout enfant amené à l'école dans un état de maladie peut être refusé et rendu à sa famille.

Les médicaments ne sont pas autorisés à l'école et de fait, ils ne peuvent pas être administrés par l'équipe éducative, y compris sur présentation de l'ordonnance d'un médecin, sauf dans les situations suivantes et après consultation de la direction de l'école et/ou du médecin scolaire :

*Les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période et soumis à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) préalablement signé conjointement par le directeur, l'enseignant, les parents de l'enfant et le médecin scolaire

*Les cas de maladie chronique ne relevant pas de PAI : une ordonnance médicale et l'autorisation écrite des parents à administrer le médicament sont nécessaires. ~~Un flacon de Ventoline sera alors confié à l'enseignant.~~ Dans ces deux cas, les médicaments sont remis en main propre aux enseignants.

Les parents seront contactés par l'enseignant si celui-ci estime que l'état de l'enfant le nécessite.

Les parents doivent fournir un certificat médical de leur médecin traitant ou de santé scolaire pour toute inaptitude partielle ou totale de leur enfant aux activités.

L'adoption du nouveau RI de l'école (incluant les annexes) est mise au vote.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur de l'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

Un exemplaire des documents sera communiqué à chaque famille pour signature ; ils seront également affichés devant l'école et disponibles sur le blog ainsi que sur le site de la commune.

4/ Organisation et fonctionnement pédagogique

a/ Actuellement, l'école compte 282 élèves répartis dans 12 classes.

Les 12 classes actuelles sont les suivantes :

- 2 classes de CP (Mme Kermène, Mme Partimbene)
- 2 classes de CE1 (Mme Bouysset/Mme Fumet et M. Rébellac)
- 1 classe de CE1/CE2 (Mme Gauthier)
- 2 classes de CE2 (Mme Dutailly et M. Stortz/M. Fournier R)
- 2 classes de CM1 (Mme Eburderie, Mme Riffaud)
- 3 classes de CM2 (M. Vuillerme, Mme Lhortolary, Mme Trimoulet/M. Fournier C).

A noter que l'école a conservé l'organisation des récréations décalées qui permet d'avoir des temps de récréation avec plus d'espace et de « tranquillité » pour les élèves.

Huit personnels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) font partie de la communauté éducative. Ils ne siègent pas au conseil d'Ecole mais font partie de l'équipe : Mme Maria Charvet, Mme Laetitia Foussette, Mme Marie-Pierre Lapelegerie, Mme Blandine Ardant, Mme Aurélie Geoffret, Mme Emeline Laurier, M. Quentin Simon, M. Jacky Robert.

Une représentante des parents d'élèves demande s'il y a assez d'AESH pour accompagner les enfants à besoin : la réponse est oui.

Nous comptons également une nouvelle psychologue Education Nationale, Mme Audrey Leclerc, qui officie uniquement pour notre secteur scolaire et qui a son bureau de rattachement à l'école Doisneau. Ses coordonnées sont affichées devant l'école.

M. Didier Pradeau est quant à lui notre enseignant référent auprès de la MDPH. Ses coordonnées figurent également sur le tableau d'affichage.

Côté médical, le Dr Laurence Moreau (médecin EN) est désormais à la retraite ; son secteur est actuellement assuré par le Dr Régine Biogeau-Cambon. M. Norbert Michoux demeure notre infirmier référent. Les visites médicales pour les élèves de CP débuteront en décembre.

En janvier 2023, nous compterons également parmi nous Léo Bailly, personnel en service civique. Il interviendra dans les deux écoles maternelle et élémentaire. Nous disposons d'un autre support de recrutement mais faute de candidatures (constat à l'échelle du département) et malgré la diffusion de l'offre via les affichages de l'école et de la commune, il est en suspens. ***(voir question diverse)***

b/ Préparation de l'année scolaire 2023/2024
Les prévisions pour la rentrée de septembre 2023 sont de 282 élèves également. Ces effectifs prévisionnels seront affinés au printemps (mots aux parents pour connaître d'éventuels départs, début de la campagne d'inscription …). En tout cas, sur cette base prévisionnelle et pour tenir compte du contexte local et de la limitation souhaitée à 24 élèves dans les classes accueillant des CP et des CE1, l'équipe enseignante va proposer à la DSDEN87 une organisation pédagogique à 12 classes pour la prochaine rentrée.

c/ Evaluations

*Evaluations des acquis des élèves

Deux bilans semestriels seront remis aux familles (fin janvier/début février et juin 2023).

*Evaluations nationales CP et CE1 / rentrée 2022
Les compétences des élèves en français et en mathématiques ont été évaluées mi-septembre.

Les évaluations des acquis des élèves fournissent aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves pour compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques.

<u>L'implication des enseignants a été et demeure fondamentale tout au long de ce dispositif.</u>

Les familles ont été reçues pour prendre connaissance des résultats.

La 2ème phase pour les CP (évaluations « point d'étape » mi-CP) est prévue courant janvier 2023.

c/ L'aide aux élèves en difficulté peut se faire grâce à plusieurs moyens d'actions possibles :

*différenciation pédagogique en classe

*APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : pour répondre à des difficultés ponctuelles ou pour apporter de la méthodologie aux élèves. Les APC peuvent aussi être des activités en lien avec le projet d'école.

Par ailleurs, dans le cadre de l'école inclusive, il existe plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :

*Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les problématiques médicales

*Le PPRE (Plan Particulier de Réussite Éducative) permet une prise en charge des difficultés des élèves dans le cas d'une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

*Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (type dys-) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

*Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) pour les enfants reconnus en situation de handicap. La personne ressource de ce dispositif est M. Pradeau, enseignant référent faisant le lien avec la MDPH.

*Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue Mme Leclerc, seule membre du réseau d'aide. La psychologue Education Nationale peut faire des observations en classe, rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan, mais pas de suivi thérapeutique.

*Ponctuellement, des équipes éducatives peuvent être organisées par le directeur d'école en présence notamment des parents concernés, de l'enseignant, de la psychologue et de toute autre personne dont la présence peut être utile. Ces réunions ont pour but de faire le point sur la scolarité d'un enfant et d'envisager des remédiations spécifiques ou une orientation vers un enseignement adapté.

La tenue des réunions (équipes éducatives ou équipe de suivi de scolarisation) peut actuellement être rendue difficile car nous avons besoin de personnel remplaçant pour prendre le relais de l'enseignant concerné dans sa classe et ainsi éviter de répartir les élèves.

*Des stages de réussite peuvent être organisés ponctuellement pendant les vacances scolaires de printemps et/ou d'été (stages RAN « Remise à niveau ») sur la base du volontariat pour les enseignants.

Nous continuons de faire face à des problématiques scolaires qui vont bien au-delà de la simple adaptation pédagogique. La demande d'installation sur notre secteur scolaire d'un enseignant spécialisé à dominante « rééducation » (option G) a déjà été formulée en conseil d'école, en réunion des directeurs et lors de CEC. Malheureusement, nous ne voyons toujours pas d'avancée sur ce sujet.

c/ Conseil Ecole Collège

En dehors des conseils d'école, de maîtres ou de cycle ou encore des réunions dédiées aux besoins des élèves, les enseignants du cycle 3 participent aux réunions du Conseil Ecole Collège organisées et animées conjointement par le Chef d'Etablissement du Collège Corot et notre IEN.

En principe deux réunions sont organisées durant l'année scolaire et regroupent donc des personnels du 1er degré et du 2nd degré, tous concernés par le cycle 3.

Les principaux sujets abordés sont le parcours des élèves, la mise en œuvre de projets et d'actions de liaison, des échanges pédagogiques disciplinaires.

La dernière réunion s'est tenue le 16 juin 2022 :

- bilan des actions écoles/collège menées sur le secteur
- liaison CM2-6ème: indications particulières concernant les CM2 utiles à connaître pour le collège (en complément du LSU, des PPRE passerelles et de tout autre outil de liaison)

La 1ère réunion pour cette année scolaire 2022/2023 est fixée le mardi 29 novembre avec comme ordre du jour :

- évaluations nationales de 6ème
- interroger les missions du CEC: ce qui fonctionne/ce que nous pourrions améliorer
  innover dans le cadre de la liaison école/collège
  (*conformément aux priorités nationales indiquées par M. l'Inspecteur à la rentrée)*

Mme Depardieu RPE demande si des actions ont déjà été menées cette année dans le cadre de la liaison CM2/6ème. Réponse : Un cross a eu lieu fin octobre et les enseignants de CM2 souhaiteraient organiser d'autres projets autour des mathématiques notamment.

5/ Projets pédagogiques des classes / de l'école (listes non exhaustives)

-projets et activités en lien avec la lecture (Silence, on lit!, Je lis-j'élis pour 12 classes, prix Les Incos pour le CE1, lectures offertes par les CM1 et CM2 aux CP et GS de maternelle), lectures offertes Lire et faire lire en partenariat avec la FOL

Merci à la commune d'Aixe et notamment aux agents de la bibliothèque pour leur investissement dans Je lis, j'élis.

-éducation culturelle et artistique : interventions musicales de Siyka Chaulet dans la salle de musique à hauteur de 2 périodes consécutives pour chaque classe, exposition Grande Lessive du jeudi 20/10, Ecole et Cinéma pour plusieurs classes, projet Théa avec intervenant autour du théâtre pour le CM1 de Mme Eburderie, Créacity pour les classes CE1 M. Rébellac et CM2 Mme Trimoulet, visite de l'exposition Aixe Culture Déclic pour plusieurs classes de l'école, concerts JMF

-actions ou activités à caractère citoyen : exposition sur la 1ère guerre mondiale en novembre*, commémoration du 11 novembre, sensibilisation au handicap pour le cycle 3**, permis piéton pour le CE2,

(*remerciements tout particuliers à M. Devautour président de l'Association Le Chemin des Ancêtres)

(**remerciements à la Communauté de Commune et à M. le Maire pour avoir permis cette intervention)

-activités sportives : activités organisées lors de la Semaine du Sport Scolaire, cycle Foot à l'école prévu pour 5 classes des niveaux CE1 et CE2, cycle rugby à l'école pour plusieurs classes (en fonction des disponibilités de l'intervenant), projet « cross/course » interne à l'école en réflexion pour l'automne puis le printemps, poursuite des séances au gymnase et à la piscine…

Concernant l'USEP, l'école y est affiliée pour sa coopérative scolaire. Deux classes de CM1 sont également affiliées et peuvent ainsi bénéficier des rencontres proposées et organisées par l'USEP (jeux traditionnels en octobre par exemple).

L'école a été labellisée Ecole Génération 2024, dans le cadre des JO Paris 2024 ; nous poursuivrons des animations à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique et des opérations spécifiques menées par l'USEP en lien avec Paris 2024.

-projets et interventions en lien avec la santé des élèves : réflexion autour d'interventions de l'infirmier scolaire sur l'hygiène dentaire en CP, le sommeil en CE1 et la puberté en CM2, éventuellement sur les écrans, animations d'étudiants en Service Sanitaire auprès de 2 classes de CM1 en mars 2023

-sciences, environnement et développement durable : animations en partenariat avec le SYDED et M. Cholet (Communauté de Communes) sur le tri et le recyclage des déchets pour les classes CE1, CE2 et CE2/CM1 (avec visite du centre de tri),

-lancement d'un temps jeux de société sur temps d'APC avec le concours d'élèves de CM2 formés comme meneurs de jeux. A partir de la période 2, chaque niveau de classe pourra y participer à tour de rôle.

- liaison GS/ CP, récréation commune à la maternelle en période 1, sortie en forêt en période 2 et land - art, d'autres projets seront menés au cours de l'année.

-Blog de l'école

Il est toujours là … et apporte des informations sur la vie des classes et de l'école.

-Conseil des élèves

Les premières réunions des délégués des classes se sont tenues le jeudi 6 octobre pour 6 classes et le lundi 10 octobre pour les 6 autres classes. Bilan de la rentrée, comportement des élèves, jeux dans la cour, projets … ont été traités durant les réunions où sont présents M. le Maire et/ou M. Gudin.

La prochaine session aura lieu durant la semaine de la laïcité (semaine du 5 décembre). Les délégués de chaque classe se rendront devant l'arbre de la laïcité vendredi 9 décembre et des projets seront menés dans les classes. Le thème du harcèlement sera également abordé lors de ces conseils.

Un compte-rendu est rédigé après chaque séance par M. Chaminant ; il est simplement diffusé auprès des classes et des adultes présents.

6/ Bilan de la coopérative scolaire

Après deux années au ralenti, les activités et donc les opérations financières sont reparties en 2021/2022 :
*dépenses totales = 14886€ dont 10975€ pour les sorties/activités scolaires
*recettes totales = 9589€ dont 595€ de dons à la coopérative (sans relance)
*le solde négatif a été compensé par les fonds dont disposait la coopérative après 2 années au ralenti.

Le solde actuel est d'environ 7 000€, dont près de 1250€ de dons à la coopérative scolaire en cette rentrée 2022. La « relance » opérée fin septembre a été bénéfique ; M. Chaminant reconnaît que l'appel initial à don passe peut-être inaperçu dans la lettre de rentrée. Un mot à part serait sans doute plus judicieux.
La coopérative scolaire continuera de soutenir les projets et activités des classes ; l'équipe pédagogique a ainsi décidé d'allouer un budget de 21€ par élève par classe pour cette année scolaire.

Dans ce solde de rentrée, n'est pas prise en compte la subvention que l'Amicale a décidé de verser à l'école, à hauteur de 4€ par enfant, suite aux bénéfices de la fête des écoles de juin 2022.
Ainsi le budget par élève par classe sera de 25€ (21 + 4).

L'occasion pour nous tous de remercier et féliciter à nouveau l'Amicale pour cette 1ère édition gérée en autonomie, malgré une météo défavorable. Ce format fonctionne et cela doit encourager les membres de l'Amicale à poursuivre ses actions, en commençant dans les jours qui viennent par la vente des sapins et la vente des produits confectionnés par les élèves lors du Marché de Noël organisé le samedi 26 novembre.

Mme Sanz (RPE et membre du bureau de l'Amicale) explique que lors de l'AG des Bout'en'train en septembre, grâce aux bénéfices des manifestations 2021/2022 et des dons importants des familles en cette rentrée (familles que remercient l'Amicale), il a été de verser une subvention fixe par élève aux deux écoles pour pouvoir l'intégrer au budget des classes pour cette année scolaire. En fonction des ressources de l'Amicale et des bénéfices des futures manifestations, des subventions exceptionnelles pourront être étudiées. L'association va mener plusieurs opérations cette année : vente des sapins, stand au Marché de Noël, goûter de Noël offert aux enfants, loto fin février, vente de chocolats, chasse aux œufs pendant les vacances de printemps et bien sûr la fête des écoles dont la préparation sur le thème du cirque va prochainement démarrer. La date retenue pour la fête des écoles 2023 est le samedi 17 juin. Une nouvelle AG sera organisée en janvier 2023.

7/ PPMS et exercices de sécurité

Le PPMS est à jour ; il a été transmis à l'administration.

Des exercices ont déjà été menés :

- exercice incendie le mardi 27 septembre
- exercice PPMS « intrusion » le jeudi 6 octobre

L'exercice PPMS « risques majeurs » aura lieu prochainement, conjointement avec la maternelle.

Un autre exercice incendie sera planifié ultérieurement, voire un second exercice « intrusion ».

Sur ces différents points, le dialogue est constant avec M. Cedro, référent sécurité pour la commune.

8/ Remerciements

- à l'Amicale Bout'en'train pour l'ensemble de ses activités qui contribuent à soutenir les actions de l'école
- à la Municipalité pour la mise à disposition des salles municipales, la disponibilité des différents agents, et pour les différents travaux réalisés pendant l'été ou depuis la rentrée.

9/ Questions des RPE

- Concernant le règlement du Conseil d'École : est-il possible d'ajouter qu'en cas de vote prévu en Conseil, les éléments nécessaires seront tra**nsmis à chaque membre en amont?**
(voir point 2 du compte-rendu)

- Comment est mise en œuvre la directive des 30 minutes d'activité physique quotidienne par jour à l'école?
Réponse de M. Chaminant :
La mesure 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école.
Les formes que peuvent prendre les « **30 minutes d'activité physique quotidienne** », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Il ne s'agit pas d'une ligne supplémentaire à l'emploi du temps des élèves. Ces 30 minutes peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires.
Concrètement, cela se manifeste par :
-les temps de récréation investis pour amener les enfants à se dépenser davantage avec des pratiques ludiques et des équipements (ballons, jeux divers...) mis à disposition pour chaque niveau de classe
-les conventions menées avec les clubs locaux (convention 1 école, 1 club)
-les temps de récréation spécifiques associés aux actions Paris 2024
-les temps forts « sportifs » de l'année
-les déplacements des élèves ou les temps de transition.

Mme Charbonnel RPE demande si des jeux peuvent être mis à disposition des enfants sur la pause méridienne.
Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas assez de personnel encadrant pour mener à bien ces activités auprès d'un nombre important d'enfants tout en veillant à leur sécurité dans un espace restreint. Mme Claveau précise qu'il n'y a pas de taux d'encadrement spécifique comme au centre de loisirs par exemple. Pour surveiller les deux cours (et passer régulièrement dans les WC) pendant la pause méridienne, il y 4 agents (voire 5 les mardis et jeudis) plus un, venant de la maternelle, qui arrive après 12h45, sans compter M. Gudin.
M. Chaminant précise que ce questionnement a également été évoqué en conseil d'élèves et la même réponse a été donnée par M. le Maire ou M. Gudin. On se rend compte au quotidien que donner du matériel, des jeux aux élèves est une chose, mais les encadrer et les accompagner pour que cela se passe bien en est une autre. Former des « élèves / animateurs de jeux de cour » à l'identique de ce qui a été fait pour les jeux de société n'est pas possible en l'état. Les enfants disposent de livres dans les boîtes à livres et de tracés dans la cour qui peuvent leur permettre de jouer même sans balle ou ballon, sur le temps périscolaire méridien. Du matériel (balles, ballons, frisbees...) est néanmoins fourni aux élèves sur le temps de garderie du soir.

- Une personne a-t-elle été trouvée pour le poste en service civique à l'école?
(voir point 4a du compte-rendu)

- Nous constatons déjà plusieurs jours de classe sans remplacement d'enseignant absent. Dans ces situations, comment s'organise le suivi pédagogique des élèves ? Des solutions peuvent-elles être mises en place pour ne pas pénaliser les élèves concernés ?

Réponse de M. Chaminant :
La seule solution, c'est le remplacement !
Depuis cette rentrée, un classeur « urgences » est disponible dans chaque classe pour anticiper toute absence de dernière minute non remplacée.
Mais à part ça, encore une fois, seul un remplacement effectif peut permettre une continuité pédagogique, l'enseignant absent pour maladie ayant un arrêt de travail.
Les RPE peuvent s'adresser à M. Musson et la DSDEN87 sur cette problématique récurrente du non remplacement des enseignants.
M. Rébellac propose qu'à défaut de remplaçant, ce soit la DSDEN87 qui assume la mise à disposition

de documents de travail « d'urgences » : c'est un travail supplémentaire pour l'enseignant, d'autant que ce qui a pu être préparé à l'instant T n'est plus forcément utilisable au moment où le besoin sera réel.

- PHARE: quelles seront les actions/interventions à destination des enfants cette année?
Réponse de M. Chaminant :
C'est un sujet sur lequel nous restons vigilants. Nous n'avons pas mené d'activité particulière à l'occasion de la journée du 10/11 contre le harcèlement scolaire... cette date étant plutôt mal située en pleine semaine « courte » de rentrée et avec beaucoup d'autres activités pédagogiques engagées, notamment autour de la cérémonie du 11 novembre.
La lutte contre le harcèlement est une thématique à aborder dans chaque classe en l'intégrant dans tout ce qui concourt au bon climat de classe. Il y aura un « temps fort » en conseil des élèves avec une éventuelle participation concours Non au Harcèlement. Pour le reste, comme indiqué en juin dernier, nous espérons toujours une mobilisation de l'infirmier ou de la psychologue EN, c'est à dire de personnes mieux formées que les enseignants, pour intervenir sur ce point.
L'équipe ressource « procédure contre toute situation de harcèlement » est en veille, prête à intervenir.

Mme Claveau :
Les agents de la commune en charge du périscolaire ont reçu une formation le mercredi 9 novembre dans le cadre du dispositif pHARe.
Lors de la journée contre le harcèlement, des affiches ont été réalisées sur le temps de garderie. Elles seront bientôt installées dans le réfectoire. Une petite vidéo avec interview d'élèves a également été réalisée. Il y aura une publication de cela sur les médias de la commune (site internet et réseau social).
La commune remercie les élèves pour leur implication.

- Nous souhaitons remercier la municipalité pour l'installation de distributeurs de papiers toilette et de poubelles dans les sanitaires et l'identification de certaines toilettes pour les filles. Quel est le 1er bilan?
Réponse de M. le Maire
Le bilan est positif, aucun problème particulier à signaler.
Les retours des enfants en conseils d'élèves sont également favorables.

- Nous avons été très surpris de l'augmentation des tarifs des services périscolaires et regrettons de ne pas avoir été informés de la volonté de la municipalité de cette hausse lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire. Il s'agit d'une nouvelle augmentation subie par les familles dans un contexte économique déjà hostile.

Monsieur le Maire précise que les tarifs n'avaient pas augmenté depuis environ 5 ans et que cette augmentation reste dans la moyenne de ce qui se pratique dans les communes voisines.
L'augmentation des tarifs des services périscolaires est un choix budgétaire discuté préalablement en commission. Concernant le manque d'information, ce n'est pas une volonté délibérée mais davantage une contrainte d'organisation budgétaire.
Cette petite augmentation permettra à la commune de poursuivre ses efforts sur d'autres services ou actions en faveur des élèves.

- Fonctionnement de la garderie: comment fonctionne l'étude ? La 3ème salle est-elle toujours en service? Lors des réunions de rentrée, la question du prélèvement automatique pour le paiement avait été posée. Aucune réponse n'ayant été transmise depuis, la mise en place de cette possibilité de paiement est-elle envisageable?
Pour faire suite au discussion du dernier conseil de l'année dernière concernant la présence de la télévision à la garderie, nous avons lancé un sondage auprès des parents.

Réponse de Mme Claveau :
La 3ème salle est toujours en service, lorsque c'est nécessaire.
Le paiement par prélèvement automatique est déjà effectif pour la restauration scolaire et cela s'avère très lourd à gérer et nécessite une réorganisation au niveau du service comptabilité ; ce n'est donc pas envisagé pour la garderie pour l'instant.

Les RPE proposent une rencontre avec la mairie pour discuter des sujets concernant le périscolaire, notamment la présence de la télévision à la garderie. M. le Maire et Mme Claveau répondent favorablement à cette demande.

- Musique : avec l'allègement des contraintes sanitaires et le retour des cours de musique sur la pause méridienne, comment cela s'organise-t-il pour les enfants? Sont-ils accompagnés pour se rendre aux cours? Le meuble pour les instruments a-t-il été installé?

Réponse de Mme Claveau
Avec la reprise des cours sur le temps périscolaire, la commune a mis à disposition des agents une sono et un micro pour appeler les enfants concernés ; ils sont récupérés par les professeurs de musique dans le réfectoire.
L'installation d''étagères contre le muret en briques n'a pas été retenue car cela pourrait entraîner une gêne lors de l'utilisation du réfectoire à d'autres occasions. Néanmoins, un espace dédié et surveillé (comprenant des tables) est à la disposition des élèves pour déposer leurs affaires et instruments de musique.

- Travaux :
Nous avons pris connaissance du plan de sobriété énergétique pour la commune et des différentes mesures visant la réduction des consommations d'énergie. Qu'en est-il pour l'école Robert Doisneau?Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments vont-ils enfin pouvoir être réalisés? Concernant la cour de l'école qui n'est pas adaptée voire dangereuse pour les enfants, une réfection est-elle envisagée prochainement? Le "trou" en bas des escaliers du bâtiment des CM - CE2 peut-il être bouché?

Réponse de M. le Maire
Une étude a été faite, le chiffrage des travaux a été estimé à 2 millions d'euros ce qui est trop onéreux pour l'instant, d'autant que la commune n'a pu bénéficier du plan de relance. Cela reste néanmoins un objectif dans un contexte actuel où aucune commune ne peut avoir de garantie sur le coût des énergies.
Le trou de la cour a été rebouché, mais la réparation n'a pas tenu, elle est donc à refaire.
L'état de la cour n'est pas satisfaisant ; la commune réfléchit à un projet en suivant de près les expérimentations actuellement en cours dans la région.

- Il y a quelques années des ateliers d'anglais (Mini-School) étaient proposés sur la commune. Quels sont les raisons de leur arrêt et serait-il envisageable de les remettre en place?

Réponse de Mme Claveau
Les ateliers d'anglais se sont arrêtés car l'intervenant a pris sa retraite.
Ces interventions sont indépendantes de l'école et du périscolaire.

De ce fait, M. Chaminant indique que cette question ne peut recueillir d'autres commentaires.

Fin de la séance 21h00

Fait à Aixe sur Vienne, le 25/11/2022

M. CHAMINANT
Directeur de l'école
Président du conseil d'école

Mmes Gauthier et Partimbene
Enseignantes, secrétaires de séance
Secrétaire de séance

Ecole Elémentaire ROBERT DOISNEAU
Place René Gillet
87700 AIXE SUR VIENNE
05 55 70 77 21
ce.0875008w@ac-limoges.fr